



Commune de DAUBENSAND

-----  
**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Séance du mardi 14 décembre 2021, ouverte à 20 heures 00

Présents : Mme Estelle BRONN, Mme Caroline DINDAULT, M. Christophe WEISS, Mme Nathalie CLAUSS, Mme Aurélie LOHMULLER, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, M. Frédéric LANG, M. Jérôme DAVID, Mme Angélique KREISS, M. Frédéric RUE, M. Thomas STARCK.

Absents : /

**2021 - 55: Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 :**

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2021 - 56: Subvention « classe découverte » Ecole Primaire Anne Franck :**

L'école Primaire d'Erstein Anne Franck sollicite une subvention pour la « classe découverte » qui se déroulera du 25 au 28 janvier 2022.

1 élève de Daubensand y participe. Le coût de cette sortie revient à 269 € par élève.

Mme le Maire propose de subventionner la sortie à hauteur de 8 € pour l'élève participant, comme pour les autres subventions accordées.

Après discussion, les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité.

Les crédits seront prélevés sur l'article 6574.

**2021 - 57: Affaires budgétaires : Délibération de la règle du quart :**

Le conseil municipal,  
VU les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,  
et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits votés au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Article budgétaire	Libellé	Crédits ouverts BP 2021	Montant autorisation
2051	Concessions et droits similaires	1 600	400
21311	Hôtel de ville	3 400	850
21316	Equipements du cimetière	11 000	2 750
21318	Autres bâtiments publics	5 000	1 250
2151	Réseaux et voirie	1 000	250
2152	Installations de voirie	25 000	6 250
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000	750
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000	10 000

La délibération est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

#### **2021 - 58: Divers, informations et communications :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil que Mme Rodé, Directrice de l'école d'Obenheim remercie la municipalité pour la subvention octroyée pour la sortie « Escalade ».

Distribution des paniers de Noël aux aînés : elle se fera samedi 18 décembre entre 9h et 12h. Les intéressés ont été informés par courrier.

Crémation des sapins : Mme le Maire informe les membres du conseil, que vu la situation sanitaire, elle a émis un avis défavorable à l'amicale des sapeurs-pompiers pour la soirée vin chaud du 18 décembre dans la cour de l'école et la salle communale.

Après discussion, les membres du conseil proposent que ne s'effectue pas de ramassage de sapins, comme l'an passé, et que la déchèterie soit ouverte le samedi 8 janvier au matin afin que tous les administrés puissent y déposer eux-mêmes leur sapin. Un courrier sera fait et distribué en ce sens.

M. Thomas STARCK informe que les Blattels sont en cours d'impression et seront livrés la dernière semaine de décembre. La distribution se fera effectuée dès réception par quelques membres du conseil municipal :

- M. Thomas STARCK : Rue Principale
- Mme Estelle BRONN : Rue des Tilleuls et rue Eichelfeld
- M. Christophe WEISS : Rue du Maire Landmann et rue de Rhinau
- M. Jérôme DAVID : Rue de l'Eglise et rue de la Digue

Mme le Maire informe de dates de conseil municipal pour l'année 2022 :

- 18 janvier
- 15 février
- 15 mars
- 12 avril
- 17 mai
- 21 juin
- 19 juillet

- 13 septembre
- 18 octobre
- 15 novembre
- 13 décembre

M. Jérôme DAVID signale qu'une lumière de Noël est défailante au niveau du 5 rue de la Digue. M. Christophe WEISS va en rendre compte.

Les 2 lumières de Noël initialement prévues rue du Maire Landmann ne seront pas installées cette année. Un problème de tubage a été détecté. Un remplacement est à prévoir.

Mme le Maire informe que M. CLAVIER de la Société LIICHT a terminé de répertorier les lampadaires restants au niveau du logiciel. Des groupes pouvant ainsi être formés au niveau des rues pour moduler l'éclairage.

Mme Angélique KREISS informe le conseil que des administrés se promenant dans la forêt rencontraient des chiens non tenus en laisse et pouvant être plus ou moins dangereux. Il est rappelé que tout chien doit être tenu en laisse par son maître, surtout dans une réserve naturelle.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 20 h 45.

Le prochain conseil se tiendra le mardi 18 janvier 2022 à 20h.